



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-47517>

Département(s) de publication : **93, 95**

Annonce n° **25-47517**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Établissement Public Territorial Plaine Commune

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : La présente consultation porte sur la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la « Création, reconstitution, rénovation et amélioration des ouvrages d'assainissement ». Chacun des lots constitue un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande passé.

Description : La présente consultation porte sur la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la « Création, reconstitution, rénovation et amélioration des ouvrages d'assainissement ». Chacun des lots constitue un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande passé conformément aux dispositions R. 2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure de la survenance des besoins. Le présent contrat est soumis aux obligations du Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution. Ce texte prévoit notamment l'envoi des déclarations de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT). La procédure de passation du présent accord-cadre est l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-2, R2124-2 et R2161-1 à R2161-8 du code de la commande publique.

Identifiant de la procédure : 1f37efb9-9bc5-42cf-8fcd-4004e64d8309

Identifiant interne : KM20250324

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45232410 Travaux d'assainissement

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 3

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 2

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot N°1 : Aubervilliers, La Courneuve, Stains

Description : Lot N°1 : Aubervilliers, La Courneuve, Stains

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45232410 Travaux d'assainissement

5.1.3 Durée estimée

Autre durée : Inconnu

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Pour chacun des lots, les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidat individuel ou en qualité de membres d'un groupement. Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur souhaite limiter la présentation des candidatures de la façon suivante : -Un opérateur économique ne peut être présent dans plusieurs candidatures, que ce soit en candidat individuel, ou en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements sur un même lot. -Les opérateurs économiques distincts qui appartiennent à un même groupe (filiales ou établissement d'un même groupe) seront considérés par l'acheteur comme un seul et même candidat lorsqu'ils ne disposent pas d'une véritable autonomie commerciale, notamment en cas de liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants. Le pouvoir adjudicateur analysera la

recevabilité des candidatures du point de vue de ces règles en commençant par la candidature la plus tardivement déposée et en terminant par la première. Dans cet ordre, dès lors qu'une candidature sera déclarée recevable toute autre candidature comportant un opérateur économique identique ou appartenant à un même groupe, conformément au quatrième alinéa ci-dessus, sera déclarée irrecevable.

1.9 - Règles d'attribution des lots En application de l'article R 2113-1 du code de la commande publique, l'acheteur peut librement déterminer le nombre maximal de lots qui peuvent être attribués à un même opérateur économique. Ainsi, afin de garantir l'accès à la commande publique à une pluralité d'opérateurs économiques sur le territoire de Plaine Commune, il est précisé que :

- Un même opérateur économique ne pourra se voir attribuer, au maximum, que deux lots, par ordre numéraire, quelle que soit la forme du candidat dans lequel l'opérateur économique est représenté (candidat individuel ou groupement) Cela signifie qu'un opérateur économique représenté au sein d'un candidat ayant déposé une offre pour les lots 1, 2 et 3, et dont le candidat est arrivé en première position sur l'ensemble des lots à l'issue de l'analyse, ne pourra voir la candidature dans laquelle il est présent, retenue que sur les deux premiers lots. En conséquence, l'attributaire du lot 3 pourra être le candidat classé second, troisième, quatrième etc, si un même opérateur économique a vu l'offre du candidat dans laquelle il était présent être classée première sur l'ensemble des lots et qu'il a été décidé de lui attribuer les deux premiers. Ceci, étant entendu que conformément à l'article 1.8 : - Un même opérateur économique (candidat individuel, mandataire ou co-traitant) ne peut se voir attribuer que deux lots de la présente consultation. - Des opérateurs économiques distincts qui appartiennent à un même groupe (filiales d'un même groupe) seront considérés par l'acheteur comme un seul et même candidat lorsqu'ils ne disposent pas d'une véritable autonomie commerciale, notamment en cas de liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants. Par conséquent, des opérateurs économiques d'une même filiale, ne démontrant pas leur autonomie commerciale, ne pourront pas se voir attribuer plus de deux lots à la présente consultation

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Capacités administratives, professionnelles, techniques et financières

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1 : Prix des prestations appréciés au regard des simulations de commandes réalisées par application des prix du BPU - 40%

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 : Qualité technique et méthodologique de l'offre - 40%

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : Qualité environnementale des offres appréciée au regard du volet environnemental de la note méthodologique 10%

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : Qualité de la démarche sociale des offres 10%

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/i>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 27/05/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 27/05/2025 à 12:05

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Informations relatives aux délais de recours : Peuvent être formés devant la juridiction visée ci-dessous : un référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat conformément à l'article L551-1 et suivants du code de justice administrative, un référé contractuel à compter de la signature du contrat en application des articles par les articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative Le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Établissement Public Territorial Plaine Commune

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Établissement Public Territorial Plaine Commune

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot N°2 : Saint-Denis, Ile-Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine

Description : Lot N°2 : Saint-Denis, Ile-Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine *Les villes de Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine ont fusionné le 1er janvier 2025, pour devenir la ville de Saint-Denis commune nouvelle. Pierrefitte-Sur-Seine est devenue une commune déléguée de Saint-Denis ville nouvelle et la ville de Saint-Denis est une commune déléguée de la commune nouvelle. Cependant il a été fait le choix d'un allotissement qui tient compte de la gestion territorialisée du Pôle des Services Urbains de Proximité. Les lots sont le reflet du découpage des directions territoriales de ce territoire.

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45232410 Travaux d'assainissement

5.1.3 Durée estimée

Autre durée : Inconnu

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Pour chacun des lots, les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidat individuel ou en qualité de membres d'un groupement. Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur souhaite limiter la présentation des candidatures de la façon suivante : -Un opérateur économique ne peut être présent dans plusieurs candidatures, que ce soit en candidat individuel, ou en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements sur un même lot. -Les opérateurs économiques distincts qui appartiennent à un même groupe (filiales ou établissement d'un même groupe) seront considérés par l'acheteur comme un seul et même candidat lorsqu'ils ne disposent pas d'une véritable autonomie commerciale, notamment en cas de liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants. Le pouvoir adjudicateur analysera la recevabilité des candidatures du point de vue de ces règles en commençant par la candidature la plus tardivement déposée et en terminant par la première. Dans cet ordre, dès lors qu'une candidature sera déclarée recevable toute autre candidature comportant un opérateur économique identique ou appartenant à un même groupe, conformément au quatrième alinéa ci-dessus, sera déclarée irrecevable. 1.9 - Règles d'attribution des lots En application de l'article R 2113-1 du code de la commande publique, l'acheteur peut librement déterminer le nombre maximal de lots qui peuvent être attribués à un même opérateur économique. Ainsi, afin de garantir l'accès à la

commande publique à une pluralité d'opérateurs économiques sur le territoire de Plaine Commune, il est précisé que : - Un même opérateur économique ne pourra se voir attribuer, au maximum, que deux lots, par ordre numéraire, quelle que soit la forme du candidat dans lequel l'opérateur économique est représenté (candidat individuel ou groupement) Cela signifie qu'un opérateur économique représenté au sein d'un candidat ayant déposé une offre pour les lots 1, 2 et 3, et dont le candidat est arrivé en première position sur l'ensemble des lots à l'issue de l'analyse, ne pourra voir la candidature dans laquelle il est présent, retenue que sur les deux premiers lots. En conséquence, l'attributaire du lot 3 pourra être le candidat classé second, troisième, quatrième etc, si un même opérateur économique a vu l'offre du candidat dans laquelle il était présent être classée première sur l'ensemble des lots et qu'il a été décidé de lui attribuer les deux premiers. Ceci, étant entendu que conformément à l'article 1.8 : - Un même opérateur économique (candidat individuel, mandataire ou co-traitant) ne peut se voir attribuer que deux lots de la présente consultation. - Des opérateurs économiques distincts qui appartiennent à un même groupe (filiales d'un même groupe) seront considérés par l'acheteur comme un seul et même candidat lorsqu'ils ne disposent pas d'une véritable autonomie commerciale, notamment en cas de liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants. Par conséquent, des opérateurs économiques d'une même filiale, ne démontrant pas leur autonomie commerciale, ne pourront pas se voir attribuer plus de deux lots à la présente consultation

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Capacités administratives, financières, techniques et professionnelles

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1 : Prix des prestations appréciés au regard des simulations de commandes réalisées par application des prix du BPU 40%

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 : Qualité technique et méthodologique de l'offre 40%

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : Qualité environnementale des offres appréciée au regard du volet environnemental de la note méthodologique 10%

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : Qualité de la démarche sociale des offres 10%

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 27/05/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 27/05/2025 à 12:05

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Informations relatives aux délais de recours : Peuvent être formés devant la juridiction visée ci-dessous : un référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat conformément à l'article L551-1 et suivants du code de justice administrative, un référé contractuel à compter de la signature du contrat en application des articles par les articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative Le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Établissement Public Territorial Plaine Commune

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Établissement Public Territorial Plaine Commune

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lot N°3 : Pierrefitte-sur-Seine*, Villetaneuse, Epinay-sur-Seine

Description : Lot N°3 : Pierrefitte-sur-Seine*, Villetaneuse, Epinay-sur-Seine *Les villes de Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine ont fusionné le 1er janvier 2025, pour devenir la ville de Saint-Denis commune nouvelle. Pierrefitte-Sur-Seine est devenue une commune déléguée de Saint-Denis ville nouvelle et la ville de Saint-Denis est une commune déléguée de la commune nouvelle. Cependant il a été fait le choix d'un allotissement qui tient compte de la gestion territorialisée du Pôle des Services Urbains de Proximité. Les lots sont le reflet du découpage des directions territoriales de ce territoire.

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45232410 Travaux d'assainissement

5.1.3 Durée estimée

Autre durée : Inconnu

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Pour chacun des lots, les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidat individuel ou en qualité de membres d'un groupement. Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur souhaite limiter la présentation des candidatures de la façon suivante : -Un opérateur économique ne peut être présent dans plusieurs candidatures, que ce soit en candidat individuel, ou en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements sur un même lot. -Les opérateurs économiques distincts qui appartiennent à un même groupe (filiales ou établissement d'un même groupe) seront considérés par l'acheteur comme un seul et même candidat lorsqu'ils ne disposent pas d'une véritable autonomie commerciale, notamment en cas de liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants. Le pouvoir adjudicateur analysera la recevabilité des candidatures du point de vue de ces règles en commençant par la candidature la plus tardivement déposée et en terminant par la première. Dans cet ordre, dès lors qu'une candidature sera déclarée recevable toute autre candidature comportant un opérateur économique identique ou appartenant à un même groupe, conformément au quatrième alinéa ci-dessus, sera déclarée irrecevable.

1.9 - Règles d'attribution des lots En application de l'article R 2113-1 du code de la commande publique, l'acheteur peut librement déterminer le nombre maximal de lots qui peuvent être attribués à un même opérateur économique. Ainsi, afin de garantir l'accès à la commande publique à une pluralité d'opérateurs économiques sur le territoire de Plaine Commune, il est précisé que : - Un même opérateur économique ne pourra se voir attribuer, au maximum, que deux lots, par ordre numéraire, quelle que soit la forme du candidat dans lequel l'opérateur économique est représenté (candidat individuel ou groupement) Cela signifie qu'un opérateur économique représenté au sein d'un candidat ayant déposé une offre pour les lots 1, 2 et 3, et dont le candidat est arrivé en première position sur l'ensemble des lots à l'issue de l'analyse, ne pourra voir la candidature dans laquelle il est présent, retenue que sur les deux premiers lots. En conséquence,

l'attributaire du lot 3 pourra être le candidat classé second, troisième, quatrième etc, si un même opérateur économique a vu l'offre du candidat dans laquelle il était présent être classée première sur l'ensemble des lots et qu'il a été décidé de lui attribuer les deux premiers. Ceci, étant entendu que conformément à l'article 1.8 : - Un même opérateur économique (candidat individuel, mandataire ou co-traitant) ne peut se voir attribuer que deux lots de la présente consultation. - Des opérateurs économiques distincts qui appartiennent à un même groupe (filiales d'un même groupe) seront considérés par l'acheteur comme un seul et même candidat lorsqu'ils ne disposent pas d'une véritable autonomie commerciale, notamment en cas de liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants. Par conséquent, des opérateurs économiques d'une même filiale, ne démontrant pas leur autonomie commerciale, ne pourront pas se voir attribuer plus de deux lots à la présente consultation

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Capacités administratives, financières, techniques et professionnelles

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1 : Prix des prestations appréciés au regard des simulations de commandes réalisées par application des prix du BPU 40%

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 : Qualité technique et méthodologique de l'offre 40%

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : Qualité environnementale des offres appréciée au regard du volet environnemental de la note méthodologique 10%

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : Qualité de la démarche sociale des offres 10%

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 27/05/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 27/05/2025 à 12:05

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Informations relatives aux délais de recours : Peuvent être formés devant la juridiction visée ci-dessous : un référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat conformément à l'article L551-1 et suivants du code de justice administrative, un référé contractuel à compter de la signature du contrat en application des articles par les articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative Le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Établissement Public Territorial Plaine Commune

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Établissement Public Territorial Plaine Commune

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Établissement Public Territorial Plaine Commune

Numéro d'enregistrement : 20005786700018

Adresse postale : 21 avenue Jules Rimet

Ville : Saint-Denis

Code postal : 93200

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Point de contact : Kenza Mehdaoui

Adresse électronique : kenza.mehdaoui@plainecommune.fr

Téléphone : 01559363334

Adresse internet : <https://plainecommune.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Montreuil

Numéro d'enregistrement : 13000686900015

Adresse postale : 7 rue Catherine Puig

Ville : Montreuil

Code postal : 93100

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Point de contact : Greffe du tribunal administratif

Adresse électronique : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Téléphone : 0149202000

Adresse internet : <https://montreuil.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 9a158ee9-4005-40be-a24e-646f0eab7959-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

Description : La date et l'heure limite de remise des offres a été modifiée. au lieu de : "Date limite de réception des offres : 13/05/2025 à 12h00 " il faut lire : "Date limite de réception des offres : 27/05 /2025 à 12H00 " En conséquence, la date et l'heure limite de l'ouverture publique est également

modifiée. au lieu de : " Informations relatives à l'ouverture publique Date : 13/05/2025 " il faut lire : "
Informations relatives à l'ouverture publique Date : 27/05/2025

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 984fd050-9a5e-4dfb-af92-9ec1d06a46fb - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 25/04/2025 à 15:01

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/04/2025